



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/24858
25 novembre 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOUVEAU RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA MISSION DE
VERIFICATION DES NATIONS UNIES EN ANGOLA (UNAVEM II)

INTRODUCTION

1. Le présent rapport a été établi en application du dernier paragraphe de la déclaration que le Président du Conseil de sécurité a faite au nom du Conseil à sa séance du 18 septembre 1992, et selon laquelle "le Conseil de sécurité continuera de suivre de près la situation en Angola et attend avec intérêt un nouveau rapport du Secrétaire général après les élections" (S/24573), de même qu'en application du paragraphe 2 de la résolution 785 (1992) du Conseil de sécurité, en date du 30 octobre 1992, où le Conseil me priait de lui présenter un rapport détaillé sur la situation en Angola, ainsi que des recommandations pour les décisions que le Conseil devait prendre avant que l'actuel mandat de l'UNAVEM (UNAVEM II) n'expire, le 30 novembre 1992.

2. Pendant la période qui s'est écoulée depuis mon dernier rapport, en date du 9 septembre 1992 (S/24556), le processus de paix en Angola, tel qu'il avait été arrêté dans les Accords de Bicesse de mai 1991, devait culminer avec la tenue, pour la première fois, en Angola, d'élections pluralistes, et avec l'installation d'un président et d'un gouvernement démocratiquement élus. Pendant quelques semaines, cet objectif paraissait pouvoir être atteint : les difficultés logistiques posées par l'organisation des élections, les 29 et 30 septembre 1992, avaient été surmontées; les craintes que des violences ne fassent obstacle au déroulement du scrutin s'étaient révélées sans fondement; et le peuple angolais, dans le calme et en masse, s'était rendu aux urnes pour accomplir son devoir civique et pour démontrer sans équivoque sa volonté de vivre dans la démocratie et dans la paix; le moment venu, après les investigations nécessaires, l'ONU avait déclaré que les élections avaient été dans l'ensemble libres et honnêtes, malgré quelques carences et quelques irrégularités. Malheureusement, les espérances que cette prouesse avait fait naître ont tourné court. L'Uniao Nacional para a Independencia Total de Angola (UNITA) a prétendu que des fraudes massives et systématiques avaient été commises, s'est retirée des forces armées angolaises nouvellement formées et a récusé les résultats des élections. Des incidents violents se sont multipliés pendant les semaines qui ont suivi, pour culminer dans les combats

intenses qui ont éclaté pendant le week-end des 31 octobre et 1er novembre, en particulier à Luanda. Aucune des deux parties ne peut être tenue pour exclusivement responsable, pas plus que pour complètement innocente, de ce désastre, qui a fait un très grand nombre de morts et de blessés. Si le rejet par l'UNITA des résultats des élections a eu d'aussi terribles conséquences, c'est surtout parce qu'aucune des deux parties n'a pleinement tenu ses engagements, en vertu des Accords de paix, relatifs au cantonnement et à la démobilisation de ses troupes, à la formation des nouvelles Forces armées angolaises et d'une force de police neutre, au contrôle effectif et à la tenue des armes sous bonne garde, et à l'extension, à l'ensemble du territoire, de l'autorité de l'administration centrale.

3. Au moment de la rédaction du présent rapport, un nouveau cessez-le-feu, fragile, a été négocié et est respecté, avec l'actif concours de l'UNAVEM II qui déploie d'énergiques efforts pour ramener les deux parties à la table des négociations dans le cadre des Accords de paix. Malheureusement, le cessez-le-feu initial a été gravement violé, pour la première fois depuis que les Accords ont été signés il y a 18 mois. Une grande partie de ce qui a été réalisé pendant cette période a été anéantie. Le mandat de l'UNAVEM II, au lieu de s'achever maintenant comme il était prévu initialement, devra presque certainement être prorogé et élargi. Le fait que les deux parties disent le vouloir est, en ce moment, un des rares signes de bon augure. Toutefois, la nature et la durée exactes de ce nouveau mandat ne peuvent être définies tant que le dialogue n'aura pas été renoué entre les deux parties.

I. LES ELECTIONS ET LEURS LENDEMAINS

4. La campagne électorale s'est déroulée sans violence majeure, en dépit de cas signalés d'intimidation par certains partis politiques notamment l'UNITA et le Movimento Popular para a Libertação de Angola (MPLA), ainsi que des difficultés d'accès à certaines zones, en particulier celles contrôlées par l'UNITA. Les 18 partis politiques qui avaient présenté des candidats ont fait activement campagne. Certaines plaintes ont été formulées, notamment par les petits partis, en raison du maintien en existence des armées du Gouvernement et de l'UNITA, de la lenteur de la démobilisation et de la formation des nouvelles forces armées angolaises, de l'absence d'accès à la radio et à la télévision, qui sont contrôlées par le Gouvernement et dont la partialité a été critiquée. Les observateurs électoraux de l'UNAVEM ont surveillé le déroulement de la campagne, ont participé à des programmes d'éducation civique et ont offert des informations sur le rôle de l'UNAVEM.

5. Des problèmes logistiques redoutables, dont je disais dans mon dernier rapport la préoccupation qu'ils m'inspiraient, ont été résolus de façon remarquable. Il faut en rendre hommage aux autorités électorales nationales ainsi qu'à la communauté internationale, qui a répondu à la demande d'aide de l'ONU. Les deux principales difficultés concernaient les transports (en particulier l'appui aérien) et les communications. A la date des élections ces exigences avaient été satisfaites et l'UNAVEM et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) avaient organisé la plus importante opération d'appui aérien de cette nature que l'ONU ait jamais montée, à l'aide

/...

de 45 hélicoptères et de 15 avions. Ces équipements ont été utilisés pour mettre en place les équipes électorales, pour acheminer les fournitures et le matériel jusqu'aux bureaux de vote les plus difficiles d'accès et pour organiser un réseau de communication, acheminer le carburant, etc. Avec l'aide des Etats Membres, des équipes supplémentaires de techniciens et de contrôleurs du trafic aérien ont été amenées sur place pour organiser cet effort, auquel ont également participé les 14 hélicoptères et les deux avions de l'UNAVEM.

6. L'UNAVEM a déployé 400 observateurs électoraux en équipes de deux personnes pour observer et vérifier le scrutin. Ils étaient d'environ 90 nationalités différentes et comprenaient des fonctionnaires des organismes des Nations Unies, des observateurs envoyés par des Etats Membres et des observateurs militaires et de la police relevant de l'UNAVEM, qui, connaissant bien la situation sur le terrain, ont été particulièrement utiles pour l'appui logistique. Les observateurs avaient préalablement reçu des consignes et une formation pratique au siège de l'UNAVEM à Luanda sur les questions politiques, militaires, électorales et administratives, le rôle de la Mission et les tâches des observateurs. La formation pratique consistait en exercices de simulation de la procédure de vote. Des séances d'information sur les conditions locales ont aussi eu lieu dans les zones de déploiement des observateurs.

7. En raison du nombre limité d'observateurs et du manque de moyens de transport, il n'a pas été possible à l'UNAVEM de se rendre dans tous les bureaux de vote (près de 6 000). Les observateurs, opérant en grande partie en équipes mobiles, ont donc dû s'en remettre à des échantillons. Ils se sont rendus dans les 18 provinces et dans la plupart des 164 municipalités et ont inspecté environ 4 000 bureaux de vote en tout; ils ont passé 20 minutes en moyenne dans chacun d'eux, ce qui suffit pour observer environ quatre électeurs accomplir le processus de vote. Les observateurs ont contrôlé l'organisation des bureaux de vote et le déroulement général du scrutin et ont rempli à chaque fois un formulaire type préparé par la Division électorale de l'UNAVEM.

8. Le 1er octobre 1992, ma représentante spéciale, Mlle Margaret Joan Anstee, a publié une déclaration provisoire dans laquelle elle a indiqué que la grande majorité des 4,83 millions d'électeurs inscrits avaient voté dans le calme et en bon ordre, malgré des difficultés d'organisation et de logistique, dont la bonne volonté et l'ingéniosité avaient presque toujours eu raison. Comme au moment de l'inscription sur les listes électorales, les électeurs avaient fait preuve d'une détermination, d'une patience et d'une discipline extraordinaires, attendant parfois des heures pour voter. Ma représentante spéciale a rendu hommage au dévouement et au zèle de tous les Angolais chargés de l'organisation des élections - le Président et les membres du Conseil électoral national, le Directeur général et ses collaborateurs, les membres et les employés des conseils et organes directeurs électoraux des provinces - et, en particulier, au dévouement des brigades d'inscription et des milliers de personnes qui s'étaient dépensées pour que le scrutin soit possible : scrutateurs, agents de la police électorale et représentants désignés des partis.

/...

9. Les difficultés logistiques et d'organisation ont été, notamment, que le matériel nécessaire au scrutin est arrivé avec retard ou que les scrutateurs, dont beaucoup ont passé la nuit du 29 au 30 septembre dans les bureaux de vote avec les urnes, ont manqué d'éclairage, de nourriture, d'eau et de couvertures. Dans certains bureaux de vote, les opérations ont dû être suspendues pendant plusieurs heures en attendant l'arrivée du matériel électoral; d'autres ont fermé plus tôt que l'heure officielle (19 heures). Le scrutin s'est parfois poursuivi jusqu'aux premières heures du 1er octobre parce que le matériel était arrivé en retard. Dans la plupart des régions, le dépouillement, qui devait commencer le 30 septembre à 19 heures, n'a pu être entrepris que le lendemain parce que l'éclairage était insuffisant. L'UNAVEM a aidé à transporter du matériel électoral et à distribuer des couvertures, de la nourriture et des lampes (elle en a donné quelques-unes directement) dans les bureaux de vote, en particulier dans la région de Luanda. Le Programme alimentaire mondial, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le PNUD ont aussi fourni rapidement de la nourriture, des couvertures et des lampes ainsi que des véhicules pour les transporter.

10. L'observation du dépouillement était une entreprise particulièrement difficile à mener étant donné le nombre limité d'observateurs dont disposait l'UNAVEM. Comme, selon la loi électorale, le dépouillement devait avoir lieu dans chaque bureau de vote, il n'a pu être observé que dans un petit nombre d'entre eux. Pour l'observer en totalité, il aurait fallu que des observateurs soient présents du début à la fin du processus dans chaque bureau de vote, ce qui aurait exigé un nombre d'observateurs impossible à atteindre. L'UNAVEM a procédé pour son propre compte à des estimations des résultats de l'élection présidentielle, à partir d'un échantillon de 166 bureaux de vote soigneusement sélectionnés où ses observateurs sont restés d'un bout à l'autre. Cette estimation s'est révélée encore une fois un instrument de vérification extrêmement utile. Les résultats obtenus (à 0,3 % près des résultats définitifs dans le cas du Président dos Santos et à 2,0 % près dans le cas de M. Savimbi) se sont trouvés être une prévision exacte des résultats définitifs et c'est donc en partie grâce à eux que l'ONU a été amenée à conclure qu'il n'y avait pas eu de preuve concluante de fraude grave, systématique ou généralisée (voir plus loin, par. 20).

11. Le dépouillement du scrutin et le calcul des résultats par province, puis pour l'ensemble du pays, ainsi que les enquêtes sur les erreurs, irrégularités et allégations de fraude signalées, a été une tâche gigantesque, qui a été entreprise le 1er octobre 1992 et s'est prolongée au-delà des huit jours prévus par la loi électorale, ce qui est bien compréhensible, étant donné la taille de l'Angola, l'état lamentable de son infrastructure et le fait que c'était la première fois que des élections générales y avaient lieu. L'Assemblée du peuple a successivement repoussé jusqu'au 17 octobre la date limite pour l'annonce des résultats définitifs. Mais, pendant ces 17 jours, la publication de résultats non officiels par les médias contrôlés aussi bien par le Gouvernement que par l'UNITA ont donné une image déformée des faits et ont fait monter la tension. Le 3 octobre, par exemple, la radio Vorgan de l'UNITA a annoncé que l'UNITA était gagnante dans les 18 provinces; au même moment, les médias contrôlés par le Gouvernement affirmaient que le MPLA avait une avance écrasante dans l'ensemble du pays.

/...

12. L'UNITA et six autres partis ont commencé à se plaindre le 3 octobre 1992 d'irrégularités et de fraude généralisées, massives et systématiques. Pendant les jours critiques qui ont suivi, j'ai demandé instamment par écrit et au cours de plusieurs conversations téléphoniques à M. Savimbi de ne pas refuser d'admettre les résultats de l'élection tant qu'une enquête n'aurait pas été effectuée sur les faits qu'il dénonçait et j'ai insisté pour qu'une rencontre ait lieu immédiatement entre lui-même et le Président dos Santos. Ma représentante spéciale a obtenu du Président dos Santos, le 9 octobre 1992, que les résultats définitifs ne soient pas proclamés tant que tous les faits dénoncés n'auraient pas fait l'objet d'une enquête. Elle s'est rendue le même jour par avion à Huambo, pour y rencontrer M. Savimbi, qui s'y était installé peu après les élections. Grâce à ces efforts, un délai a été obtenu et le Conseil électoral national a créé quatre commissions d'enquête, aux travaux desquelles l'UNAVEM II a participé activement. Le Conseil électoral national a aussi envoyé des commissions similaires dans les 18 provinces. Là encore l'UNAVEM II a contribué à assurer le transport et a participé aux travaux des commissions. Les quatre commissions étaient respectivement chargées de vérifier la concordance entre le nombre des inscrits et le nombre des votants, l'inviolabilité des urnes, le matériel de vote excédentaire et les bureaux de vote supplémentaires. Le 16 octobre 1992, le Conseil électoral national a annoncé, lors d'une réunion à laquelle étaient représentés tous les partis politiques légalement reconnus, que les enquêtes n'avaient fait apparaître aucune preuve concluante de fraude. Je suis de nouveau intervenu auprès de M. Savimbi pour lui demander instamment d'accepter les résultats de l'élection.

13. Pendant ce temps, une grave violation des Accords de paix s'était produite le 5 octobre 1992 : 11 anciens généraux de l'UNITA, y compris le commandant de l'armée de l'UNITA, le général "Ben Ben", se sont retirés des nouvelles Forces armées angolaises (FAA) unifiées pour protester contre ce qu'ils qualifiaient de "fraude et de tricherie" dans les élections. Le général "Ben Ben", l'un des deux chefs d'état-major conjoints des FAA nouvellement nommés, venait juste de prêter serment, une semaine plus tôt, le 28 septembre 1992. La veille, trois jours seulement avant les élections, les deux anciennes armées, la FAPLA (gouvernementale) et la FALA (UNITA), avaient été dissoutes et remplacées par les FAA, conformément à l'une des principales dispositions des Accords de Bicesse. Cette mesure capitale, qui avait nécessité une rencontre personnelle entre le Président dos Santos et M. Savimbi, laquelle n'avait pu être ménagée qu'au dernier moment, après une intervention de ma représentante spéciale, était elle-même précaire. Malgré l'émouvante solennité de la cérémonie de la prestation de serment, elle était plus symbolique que réelle, puisque ni la démobilisation des troupes excédant les besoins des FAA, ni la formation des FAA elles-mêmes n'étaient encore entièrement réalisées. Le retrait des généraux de l'ancienne FALA, sept jours plus tard, a montré, on ne peut plus clairement, la fragilité de ces arrangements.

14. Cette initiative, à laquelle s'ajoutait la montée des tensions politiques et militaires, a amené le Conseil de sécurité à décider d'envoyer en Angola une commission ad hoc chargée de veiller à la bonne application des Accords de paix.

/...

15. Cette commission ad hoc, composée de représentants du Cap-Vert, des Etats-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie et du Maroc, s'est rendue en Angola du 11 au 14 octobre 1992. Son arrivée a coïncidé avec un attentat à la bombe et des affrontements armés à Luanda. Elle a rencontré le Président dos Santos et M. Savimbi (ce dernier à Huambo), ainsi que les chefs des délégations des deux parties à la Commission politico-militaire mixte (CCPM), de personnalités du Gouvernement et de l'UNITA, les responsables de l'organisation des élections, les représentants des principaux partis politiques, les représentants des trois observateurs à la CCPM (Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie et Portugal) ainsi que M. Botha, Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud, qui se trouvait à Luanda à ce moment.

16. Au cours de ces rencontres, ainsi que dans le communiqué publié à l'issue de sa visite, la Commission a souligné combien il était important d'appliquer pleinement les Accords de paix, notamment en préservant l'intégrité du processus électoral, en enquêtant sur toutes les irrégularités signalées et en publiant les résultats. Elle s'est déclarée préoccupée par la récente recrudescence d'actes de violence et elle a souligné qu'il était nécessaire de résoudre les différends par des moyens pacifiques et de mener à bien la démobilisation et la création des Forces armées angolaises unifiées. Elle a lancé un appel à toutes les parties et au peuple angolais pour que la paix soit préservée, soulignant que toute reprise des affrontements armés serait énergiquement condamnée par la communauté internationale.

17. La Commission a pris note avec satisfaction des assurances données par le Président dos Santos et M. Savimbi, que tout serait fait pour éviter la violence, par le dialogue et par des moyens pacifiques, ainsi que de la bonne volonté manifestée, s'agissant de la possibilité de former un gouvernement d'unité nationale.

18. La Commission a souligné que le Conseil de sécurité soutenait pleinement et sans réserve les efforts déployés par la Représentante spéciale et l'UNAVEM II, qui avaient largement contribué à faciliter l'application des Accords de paix. Elle a engagé toutes les parties à continuer de travailler avec la Représentante spéciale. La Commission ayant ensuite fait rapport au Conseil de sécurité le 19 octobre 1992, le Président a fait une déclaration, publiée sous la cote S/24683.

19. Dans la matinée du 17 octobre 1992, le Président du Conseil électoral national a annoncé les résultats officiels des élections. Plus de 91 % des électeurs inscrits avaient voté. Malheureusement, aussi bien dans les élections présidentielles que dans les élections législatives, il y avait un nombre considérable de bulletins blancs ou nuls. Le MPLA a gagné les élections législatives avec 53,74 % des suffrages, contre 34,1 % pour l'UNITA. Dans les élections présidentielles, le Président José Eduardo dos Santos a obtenu 49,57 % des suffrages, contre 40,07 % pour M. Jonas Savimbi. Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue, un second tour est requis par la loi électorale.

20. Le même jour, ma représentante spéciale a ensuite publié une déclaration selon laquelle, compte tenu de tous les faits ainsi que des préoccupations et des vues exprimées par les parties angolaises et par d'autres observateurs internationaux :

"L'Organisation des Nations Unies considère que le processus électoral a certainement été entâché de quelques irrégularités, mais que celles-ci paraissent imputables principalement à l'erreur humaine et au manque d'expérience. Il n'y a pas de preuve irréfutable de fraude grave, systématique ou généralisée ou d'irrégularités suffisamment importantes pour avoir des répercussions substantielles sur les résultats annoncés officiellement le 17 octobre. De plus, comme ces irrégularités se répartissaient de façon aléatoire, on ne peut pas dire qu'elles aient favorisé ou pénalisé un parti ou un ensemble de partis seulement.

J'ai donc l'honneur de certifier, en ma qualité de Représentante spéciale du Secrétaire général, que, même si l'on tient compte de toutes les imperfections, on peut dire que les élections tenues les 29 et 30 septembre ont été généralement libres et régulières. L'ONU engage tous les Angolais et tous les dirigeants politiques angolais ainsi que la communauté internationale à respecter et cautionner les résultats de cette étape du processus électoral. Les résultats du second tour de l'élection présidentielle seront eux aussi certifiés."

21. Cette déclaration a été approuvée par plusieurs Etats Membres, par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et par la Communauté européenne. Toutefois, ainsi que je l'ai indiqué au Conseil de sécurité, elle a également déclenché une campagne menée par les médias contrôlés par l'UNITA pour contester l'intégralité et l'impartialité de ma représentante spéciale et de l'UNAVEM II. Mlle Anstee a fait l'objet de menaces de mort et, dans certaines régions, le personnel militaire, civil et de police de l'UNAVEM a été menacé.

22. Pour sortir de l'impasse dangereuse qui s'était créée après les élections, il fallait manifestement que le Président dos Santos et M. Savimbi se rencontrent sans tarder. Il a cependant fallu renoncer plusieurs fois à cette idée, et ce malgré mes nombreuses conversations téléphoniques avec l'un et l'autre dirigeant, et malgré les efforts déployés parallèlement par ma représentante spéciale, les trois Etats observateurs et d'autres Etats.

23. Le 19 octobre 1992, les deux parties sont convenues de créer deux commissions mixtes (une commission politique et une commission militaire) pour préparer une rencontre entre les deux dirigeants. Elles ont en même temps exprimé le désir de voir l'ONU jouer un rôle plus important, en termes à la fois d'effectifs et de mandat, au second tour des élections présidentielles. Au cours d'une conversation que j'ai eue le 8 octobre avec le Ministre angolais des affaires étrangères, j'avais souligné qu'il fallait d'abord que les Angolais y mettent du leur s'ils voulaient que la communauté internationale continue d'appuyer le processus de paix en Angola; ce qu'il fallait c'était que les deux dirigeants entament immédiatement le dialogue, qu'un accord intervienne rapidement sur la tenue du deuxième tour des élections présidentielles et que les deux parties respectent rigoureusement les Accords de paix.

/...

24. Malgré tous ces efforts déployés aux niveaux national et international, la situation politique et militaire a continué à se détériorer à une vitesse alarmante. Parmi les incidents les plus graves il faut signaler un attentat à la bombe suivi d'une fusillade, le 11 octobre, devant l'hôtel Turismo à Luanda, où était logée une grande partie du personnel de l'UNITA; l'occupation de force, le 14 octobre, par des soldats de l'UNITA, d'Andulo, dans le centre de l'Angola; une explosion dans un gros entrepôt de munitions, tout près du siège de l'UNAVEM, ce qui a secoué la capitale pendant plusieurs heures dans la nuit du 15 octobre; et de violents combats à Huambo, les 17 et 18 octobre, que l'UNAVEM a contribué à faire cesser en négociant un cessez-le-feu renforcé par la création d'une commission mixte.

25. Aussitôt après l'annonce des résultats des élections, le 17 octobre, une intensification des mouvements des troupes de l'UNITA a été signalée dans diverses parties du pays et l'UNITA a lancé une opération nationale pour occuper par la force des municipalités et en chasser les autorités gouvernementales. Certains administrateurs ont été tués, d'autres se sont enfuis ou ont été expulsés et contraints de marcher jusqu'à la ville la plus proche encore tenue par le Gouvernement.

26. Le 27 octobre 1992, j'ai écrit au Conseil de sécurité pour lui faire part de ma profonde préoccupation devant l'aggravation de la tension. Le Conseil (S/24720) a appelé à nouveau les parties à respecter tous les engagements pris au titre des Accords de paix, notamment en ce qui concerne le cantonnement de leurs troupes et le regroupement de leurs armes, la démobilisation et la formation de la force armée nationale unifiée. Il a demandé également aux parties de s'abstenir de tout acte de nature à accroître la tension, à compromettre la poursuite du processus électoral et à menacer l'intégrité territoriale de l'Angola. Enfin, il a demandé à l'UNITA de respecter les résultats des élections et il a prié les dirigeants des deux parties d'engager sans délai le dialogue en vue de permettre la tenue du second tour des élections présidentielles; le Conseil de sécurité tiendrait pour responsable toute partie qui refuserait de se prêter à un tel dialogue.

27. Trois jours plus tard, le 30 octobre 1992, ayant reçu de nouvelles informations alarmantes selon lesquelles les hostilités auraient repris dans de nombreuses régions du pays, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 785 (1992). Il y réaffirmait tous les points exposés plus haut et prolongeait le mandat de l'UNAVEM II pour une période s'achevant le 30 novembre 1992, et priait le Secrétaire général de lui présenter avant cette date un rapport détaillé ainsi que des recommandations à long terme. Le Conseil appuyait aussi la déclaration de ma représentante spéciale certifiant que les élections avaient été globalement justes et équitables, réitérait son plein soutien à cette dernière ainsi qu'à l'UNAVEM II et condamnait fermement les "attaques et accusations sans fondement" lancées contre elles par la radio Vorgan de l'UNITA.

28. A peine 24 heures plus tard, le 31 octobre 1992, des combats acharnés ont éclaté entre le Gouvernement et les forces de l'UNITA dans de nombreuses régions du pays, en particulier dans les grandes villes. Les combats les plus intenses se sont déroulés dans la capitale, où le Vice-Président de l'UNITA,

/...

M. Chitunda, et le chef de sa délégation à la CCPM, M. Salupeto Pena, ont été tués. Plusieurs autres dirigeants de l'UNITA, notamment son secrétaire aux affaires étrangères, M. Chivukuvuku, ont été blessés; ces personnes et d'autres ont été placées "sous la protection du Gouvernement" en même temps que neuf généraux de l'UNITA, plus d'une douzaine d'autres officiers de rang supérieur et responsables politiques de l'UNITA, et des dizaines de sympathisants civils de l'UNITA.

29. Les troubles avaient commencé la veille, le 30 octobre 1992, à l'aéroport de Luanda dont, selon le Gouvernement, l'UNITA aurait tenté de s'emparer. Des combats se sont ensuivis entre la police antiémeute du Gouvernement et les forces de l'UNITA, qui ont fait plusieurs victimes. Par la suite, 12 civils, dont 3 ressortissants portugais, ont été tués à Cassenga, dans la banlieue de Luanda, par des soldats de l'UNITA à ce que l'on prétend. Le Gouvernement a déployé d'importantes forces de police dans toute la ville et mis en place des barrages routiers.

30. Dans la matinée du 31 octobre 1992, les fusillades ont continué avec moins d'intensité, encore que les tirs aient repris de plus belle à l'aéroport vers 9 heures. Tard dans la matinée, la CCPM a tenu une réunion d'urgence pour examiner l'escalade des hostilités à Luanda et ailleurs. Les deux parties sont convenues de publier des déclarations appelant leurs forces à cesser sur-le-champ les hostilités dans tout le pays. Elles sont convenues en outre que les représentants militaires de grade supérieur des deux parties, ainsi que des trois pays observateurs et de l'UNAVEM II, se rendraient immédiatement dans les principaux points de conflit pour veiller à l'application de ce cessez-le-feu.

31. Cependant, moins d'une heure après que ces décisions eurent été prises, vers 14 heures, de graves accrochages se sont produits dans la capitale, les forces adverses utilisant des fusils automatiques, des roquettes, des mortiers et des fusils lance-grenades. La police antiémeute, la police ordinaire et des civils armés ont pris à partie les troupes de l'UNITA dans la capitale et dans sa banlieue. Les forces du Gouvernement ont conservé le contrôle de l'aéroport. Des combats acharnés ont eu lieu à l'extérieur des bâtiments de Radio Nacional de Angola ainsi que dans toutes les zones résidentielles et autour des bureaux où s'était installée l'UNITA. Dans la ville, l'hôtel Turismo, où étaient logés de nombreux soldats de l'UNITA et leurs familles, a aussi été gravement endommagé. Il y a eu des échanges de tirs nourris autour de la résidence de M. Savimbi, dans la banlieue de Miramar. Un motel utilisé par des soldats de l'UNITA, près du complexe présidentiel à Futungo, a été attaqué au moyen d'un tank et des véhicules blindés de transport de troupes, et a été pris. Pendant au moins deux heures cet après-midi, la police gouvernementale a reçu l'appui de deux hélicoptères de combat Hind MI-24.

32. La violence s'est poursuivie le 1er novembre 1992. Au cours des combats, les forces de l'UNITA ont tenu un certain nombre d'étrangers en otage, notamment l'Ambassadeur du Zimbabwe. Un ressortissant britannique et un ressortissant bulgare ont été blessés et peuvent s'estimer heureux d'avoir eu la vie sauve, car on les a obligés à voyager avec des dirigeants de l'UNITA

/...

qui ont été abattus alors qu'ils tentaient de s'enfuir. Selon des rumeurs persistantes, la police antiémeute du Gouvernement ainsi que des civils armés par le Gouvernement auraient tué des milliers de partisans de l'UNITA à Luanda et dans d'autres grandes villes - en particulier Benguela et Malange - avant et après le cessez-le-feu.

33. Tout au long de ces journées difficiles, je me suis constamment efforcé, au cours de conversations téléphoniques avec les deux dirigeants et avec d'autres personnes, ainsi que par mes déclarations publiques, d'obtenir la cessation des combats et la reprise d'un dialogue politique. Avec l'aide des Etats Membres, j'ai finalement réussi à mettre sur pied un accord de cessez-le-feu qui est entré officiellement en vigueur le 2 novembre 1992 à 1 heure.

34. Malgré cela, les combats se sont poursuivis à Malange, Lobito, Cafunfo et Benguela. Cependant, dès le 3 novembre 1992, grâce aux efforts de l'UNAVEM, des commissions mixtes de cessez-le-feu Gouvernement/UNITA étaient mises en place dans toutes les régions, sauf à Luanda. L'UNITA a toutefois pris le contrôle de nouvelles municipalités, ainsi que du chantier du barrage de Capanda dans la province de Cuanza Norte. Alors que le Gouvernement continuait de tenir les grandes villes, l'UNITA contrôlait la plupart des zones rurales et encerclait plusieurs villes. Au 23 novembre 1992, l'UNAVEM II pouvait confirmer que 57 des 164 municipalités de l'Angola étaient sous le contrôle de l'UNITA, tandis que l'on soupçonnait, sans pouvoir le confirmer, qu'il en allait de même de 40 autres. Des observateurs militaires, des éléments de police et des observateurs électoraux civils de l'UNAVEM se sont trouvés pris entre deux feux dans certains secteurs, mais aucun n'a été grièvement blessé. Dans toutes les régions, l'UNAVEM s'est employée à maintenir le cessez-le-feu, patrouillant dans les points névralgiques et exerçant ses bons offices pour établir des communications et un dialogue entre les parties.

35. Par la suite, le Gouvernement a accusé l'UNITA d'être à l'origine de la violence, affirmant qu'elle s'était préparée à prendre le contrôle de Luanda par la force et a produit à l'appui de cette assertion des documents personnels qui auraient été écrits de la main de MM. Chitunda, Salupeto Pena et Chivukuvuku. L'UNITA a déclaré que ces allégations étaient infondées, et absurdes du point de vue militaire; que ses forces ne se trouvaient dans la capitale que pour y assurer la sécurité des dirigeants de l'UNITA; enfin, que le Gouvernement avait exécuté un plan visant à attirer ces derniers dans un guet-apens et tenté d'éliminer le parti sous le prétexte fallacieux d'écraser un coup d'Etat.

36. Pendant ce temps, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et les organismes des Nations Unies actifs en Angola évacuaient, avec l'aide de l'UNAVEM, ceux de leurs fonctionnaires dont la présence n'était pas indispensable et les familles, comme le faisaient aussi de nombreuses ambassades et sociétés étrangères. Ces évacuations ont été compliquées par la fermeture de l'aéroport de Luanda, qui a duré plusieurs jours, et par la suspension des quelques vols internationaux desservant l'Angola. Ayant décidé

/...

qu'elle serait la dernière à quitter le pays, l'UNAVEM II a maintenu intacte sa présence militaire, policière et civile dans 67 localités réparties dans tous le pays. Cependant, deux de ces localités (Cafunfo et Capanda) ont dû être abandonnées après que les observateurs de l'UNAVEM en eurent été expulsés par l'UNITA.

37. De difficiles efforts diplomatiques se sont poursuivis depuis le cessez-le-feu, avec l'aide active de l'Organisation des Nations Unies, en vue d'organiser une réunion entre le Président dos Santos et M. Savimbi. L'une des difficultés est que depuis les événements des 31 octobre et 1er novembre, la direction de l'UNITA a été décimée par la mort ou l'absence de plusieurs personnalités clefs. Les représentants de l'UNITA au Ministère de la défense, à Luanda, n'ont pas été autorisés à négocier au nom de l'UNITA, tandis que M. Savimbi et ses collaborateurs de haut rang qui se trouvent à Huambo ont de bonnes raisons de craindre pour leur sécurité. Du côté du Gouvernement, le général Antonio dos Santos França "N'dalu" a été nommé négociateur en chef en vue de consolider le cessez-le-feu et de relancer le processus de paix, tout en conservant ses fonctions de chef de la délégation du Gouvernement à la CCPM et en demeurant l'un des deux chefs d'état-major des nouvelles Forces armées angolaises. Quant à l'autre chef d'état-major, le général "Ben Ben", on pensait initialement qu'il avait été tué au cours des combats de Luanda, mais on sait maintenant qu'il a survécu. Une autre difficulté est que la méfiance entre les deux parties a été exacerbée par la violence et les tueries qui ont eu lieu depuis les élections.

38. Immédiatement après le cessez-le-feu, le Gouvernement a énoncé quatre préalables à la reprise du dialogue politique entre les deux dirigeants, à savoir :

a) Que les deux parties s'engagent à respecter le cessez-le-feu, à poursuivre le dialogue et à s'abstenir de toute violence;

b) Que les deux parties s'engagent à respecter les principes des Accords de paix;

c) Que les deux parties acceptent les résultats des élections législatives des 29 et 30 septembre;

d) Que la participation de l'Organisation des Nations Unies au processus de paix et au deuxième tour de l'élection présidentielle soit renforcée.

Les négociations sur ces conditions, lentes et pénibles, ont été menées essentiellement par téléphone entre Luanda et Huambo, chaque partie soupçonnant l'autre de profiter du calme relatif pour préparer de nouvelles hostilités et leurs troupes restant sur le qui-vive et en état d'alerte.

39. Le 5 novembre 1992, j'ai dépêché en Angola le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Marrack Goulding, pour appuyer les efforts incessants que fait ma représentante spéciale en vue de faciliter l'application du cessez-le-feu, de relancer le processus de paix et d'étudier

/...

le rôle que pourra jouer l'UNAVEM à l'avenir. Entre le 6 et le 12 novembre, M. Goulding et ma représentante spéciale, le plus souvent accompagnés du général de division Edward Unimna, Chef du Groupe d'observateurs militaires, ont été reçus deux fois par le Président dos Santos et ont eu avec M. Savimbi un entretien de trois heures et demi dans la banlieue de Huambo et de longues conversations téléphoniques. Des rencontres ont également eu lieu avec le Ministre des relations extérieures, les chefs de l'UNITA au Ministère de la défense et des représentants des trois pays observateurs.

40. Le Président dos Santos a réaffirmé que son objectif était de rétablir la situation militaire qui prévalait juste avant les élections et de sortir de l'impasse en respectant le cadre juridique constitué par la loi électorale et la nouvelle loi constitutionnelle. A cet effet, il avait l'intention de réunir une conférence pluripartite et de convoquer le plus tôt possible le parlement nouvellement élu. Sur cette base, il se proposait de constituer un gouvernement d'unité nationale (auquel l'UNITA serait invitée à participer à tous les niveaux) pour la période de transition jusqu'au deuxième tour des élections présidentielles. Il estimait que cette période devait durer de six à huit mois pour qu'il soit possible de créer les conditions nécessaires à l'organisation du deuxième tour, à savoir : démilitarisation complète dans tout le pays; collecte et stockage des armes; constitution effective des Forces armées angolaises et rétablissement de l'administration gouvernementale sur tout le territoire national. Pour réaliser ces conditions, il faudra que la présence de l'UNAVEM soit renforcée, notamment par le déploiement de troupes armées, et son mandat élargi.

41. Il a fallu un certain temps pour organiser l'entretien avec M. Savimbi, en partie parce que celui-ci craignait pour sa sécurité et en partie parce que cette rencontre il était au départ subordonnée à quelques concessions, dont certaines étaient approuvées par mes représentants, mais que le Gouvernement ne s'estimait pas en mesure de faire à ce stade. Quand la rencontre a finalement eu lieu le 10 novembre, M. Savimbi a souligné un certain nombre de points importants, à savoir : le souci de sa propre sécurité et de celle de son parti et de son peuple, la défiance et les soupçons qui ne cessaient de croître des deux côtés, la situation des personnalités éminentes de l'UNITA à Luanda, et la conviction dans laquelle il demeurait que les élections avaient été entachées de fraude. Par ailleurs, il a réaffirmé que personnellement il préférait la paix et le dialogue, mais sans pour autant prendre d'engagement précis sur les échéances et les modalités de ces processus. Il a également réaffirmé sa conviction qu'un important renforcement de l'UNAVEM, notamment par le déploiement de troupes armées, était essentiel pour créer les conditions propres à l'organisation du deuxième tour des élections.

42. Mes représentants ont conclu de ces deux conversations que le principal point sur lequel les deux parties s'entendaient était le désir d'un renforcement de la participation de l'Organisation des Nations Unies. On pouvait discerner les premiers signes d'un accord au sujet des aspects de la reprise du processus de paix pour lesquels l'aide de l'Organisation des Nations Unies pourrait être demandée, à savoir :

a) Médiation et bons offices;

/...

- b) Rassemblement et démobilisation des troupes;
- c) Contrôle et stockage des armes (y compris celles qui sont entre les mains de civils);
- d) Aide à la constitution et à l'entraînement des Forces armées angolaises;
- e) Aide à la constitution d'une force de police unifiée;
- f) Assistance en vue de résoudre le problème de la sécurité des représentants de l'UNITA;
- g) Assistance en vue du deuxième tour des élections et observation du processus électoral.

43. Lorsqu'il a été question d'élargir le rôle de l'ONU au cours du deuxième entretien avec le Président dos Santos, celui-ci a donné son accord de principe mais a refusé d'entrer dans le détail tant que M. Savimbi n'aurait pas officiellement accepté les résultats des élections législatives. A la suite d'une conversation téléphonique et d'un échange de lettres avec M. Goulding, M. Savimbi a confirmé par une lettre du 17 novembre 1992 que le Comité permanent de la Commission politique de l'UNITA s'était réuni à Huambo les 15 et 16 novembre et avait décidé que l'UNITA acceptait les résultats des élections législatives "reconhecidamente fraudulentas e irregulares", de façon à permettre la mise en place du processus de paix. L'UNITA estimait essentiel que les Nations Unies participent davantage au processus et que des propositions précises soient faites à ce sujet.

44. L'ONU a immédiatement fait savoir à M. Savimbi que, tout en se félicitant de la décision de l'UNITA d'accepter les résultats des élections législatives, elle rejetait la déclaration du Comité permanent selon laquelle ces élections étaient "reconhecidamente fraudulentas e irregulares", qu'elle considérait comme une interprétation unilatérale de la part de l'UNITA. Elle a souligné aussi qu'elle ne pouvait assumer la responsabilité de garantir la sécurité des dirigeants, des membres et des installations de l'UNITA; néanmoins, elle pouvait apporter son assistance dans le cadre d'arrangements divers, déjà appliqués ailleurs dans des situations analogues.

45. L'acceptation écrite des résultats des élections législatives par l'UNITA, que mon représentant spécial a transmise à M. dos Santos à une autre réunion tenue le 12 novembre, marque un important pas en avant. Jusqu'à présent, cependant, il n'y a eu aucune rencontre entre les représentants des deux parties depuis la réunion du CCPM du 31 octobre. Dans tous les entretiens qu'ils ont eus avec les deux parties, mes représentants ont rappelé qu'il était urgent que celles-ci s'entendent précisément sur les fonctions qui seront confiées à l'UNAVEM. Ils ont aussi souligné qu'aucun engagement ne pourrait être pris tant que le Conseil de sécurité n'aurait pas approuvé une recommandation présentée par le Secrétaire général, et que celui-ci ne pouvait rien faire tant qu'il n'aurait pas reçu du Gouvernement angolais une demande officielle, reposant sur un consensus entre les deux parties aux Accords de

/...

paix. Ils ont en outre fait observer que certaines des fonctions dont il était question de charger l'UNAVEM II étaient actuellement assurées par d'autres.

46. En attendant, le Gouvernement a continué à préparer la convocation de l'assemblée nouvellement élue et la constitution d'un nouveau gouvernement d'unité et de réconciliation nationale. Une conférence a eu lieu le 21 novembre, sous la présidence du Président. Tous les partis qui avaient obtenu des sièges au nouveau parlement ont été invités à y participer et d'autres y ont été représentés par des observateurs. L'UNITA n'a pas envoyé de délégation car elle craignait pour sa sécurité bien que la Représentante spéciale ait proposé que les participants soient transportés jusqu'à Luanda par un avion de l'UNAVEM et qu'ils soient accompagnés en permanence par des agents du service de sécurité, des observateurs militaires et des observateurs de police de l'ONU.

II. LES ACTIVITES, LES EFFECTIFS ET LE DEPLOIEMENT DE L'UNAVEM

47. Il ressort à l'évidence de la section précédente du présent rapport que, depuis les élections, l'UNAVEM a entrepris un certain nombre de tâches qui dépassent son mandat initial, qui était, tout d'abord, de vérifier le fonctionnement du mécanisme commun établi par les deux parties pour surveiller les aspects militaires et de police des Accords de Bicesse et, ensuite, d'observer les élections. Ces dernières semaines, l'UNAVEM II a été appelée également à servir de médiateur et à user de ses bons offices pour aider les parties à convenir de dispositifs visant à consolider le cessez-le-feu et remettre le processus de paix sur la bonne voie. Les deux parties s'en sont félicitées, comme en témoigne leur opinion commune que l'ONU devrait jouer un rôle encore plus important dans l'avenir pour aider à instaurer les conditions d'un second tour des élections présidentielles.

48. Les activités de l'UNAVEM II touchant les élections ont été décrites en détail dans la section précédente du présent rapport.

49. Quant à son mandat touchant les questions militaires, l'UNAVEM II a continué de s'acquitter de ses fonctions de vérification sur les lieux de rassemblement jusqu'à la démobilisation officielle des FAPLA et des FALA le 27 septembre 1992 et après cette date. La démobilisation s'est accélérée à mesure que la date des élections se rapprochait. Au 7 octobre 1992, 96 620 soldats gouvernementaux au total avaient été mobilisés, soit 80 % du nombre prévu. Toutefois, la proportion de soldats des ex-FALA démobilisés est beaucoup plus faible et, même après leur démobilisation, ceux-ci sont restés sur les lieux de rassemblement. Il semble que presque tous aient été remobilisés depuis.

50. Les forces gouvernementales et celles de l'UNITA continuent de regrouper les armes et, même dans les conditions de troubles qui règnent depuis les élections, le transport des armes des lieux de rassemblement aux zones centrales de stockage désignées a quelque peu progressé. Certaines de ces

/...

zones sont sous la garde de soldats des FAA et d'autres sous celle de troupes fidèles à une partie ou à l'autre. Au moins 11 dépôts de munitions des ex-FAPLA ont été détruits, probablement par sabotage. Les grandes quantités d'armes qui demeurent entre les mains de particuliers et que l'on peut aisément se procurer sur les marchés locaux représentent aussi un problème majeur. Le nombre de ces armes a augmenté depuis que le Gouvernement a, à la fin octobre, distribué des armes à ses partisans civils, dont beaucoup seraient des soldats des FAPLA démobilisés.

51. Entre-temps, les observateurs de police des Nations Unies ont continué de vérifier la neutralité de la police, encore qu'avec difficulté, les groupes mixtes de surveillance étant encore presque totalement tributaires de l'UNAVEM pour les transports et les communications. Peu après les élections, l'UNITA a retiré sa coopération. Les observateurs de police de l'UNAVEM participent actuellement aux commissions mixtes de surveillance du cessez-le-feu dans toutes les régions. La mise en place d'une force de police nationale représentative n'a guère progressé. Au moment des élections, 642 membres de l'UNITA avaient été instruits et incorporés, mais l'UNITA s'étant retirée des FAA, la plupart d'entre eux se sont eux aussi retirés de la police. Au 22 novembre 1992, aucun membre de l'UNITA ne suivait les cours d'instruction de la police.

52. Au cours des dernières semaines, le personnel de l'UNAVEM II a continué de se trouver en butte à des menaces et à des mesures de harcèlement de la part de partisans des deux côtés. M. Savimbi s'est excusé à maintes reprises pour les attaques lancées précédemment à l'encontre de la Représentante spéciale par la radio Vorgan et le journal Terra Angolana, affirmant que ces attaques ne représentaient pas le point de vue officiel de l'UNITA, et a publié un communiqué enjoignant à toutes les forces et à tous les partisans de l'UNITA "de faire preuve de coopération envers l'UNAVEM et de lui apporter leur appui". Mais, au cours des deux premières semaines de novembre, les forces de l'UNITA ont ouvert le feu à trois occasions sur des hélicoptères de l'UNAVEM, et un certain nombre de patrouilles militaires et de police de la Mission se sont vu refuser la libre circulation sur les routes contrôlées par l'UNITA. Il y a également eu menaces et obstructions de la part de fonctionnaires gouvernementaux, peut-être en partie parce que le Gouvernement avait précédemment reproché à l'UNAVEM de faire preuve de partialité envers l'UNITA. M. Goulding et ma représentante spéciale ont souligné avec force aux deux dirigeants qu'il fallait impérativement faire cesser immédiatement ces incidents s'ils voulaient que le mandat de l'UNAVEM II soit prorogé.

53. Au cours des troubles récents, la sécurité des membres du personnel militaire, électoral et de police de l'UNAVEM II, dont aucun n'est armé, nous a de plus en plus préoccupés, ma représentante spéciale et moi. Dans les villes, ils se sont souvent trouvés entre deux feux alors qu'ils essayaient de négocier des cessez-le-feu, et nombre d'entre eux ont été pris involontairement dans de violents incidents. Dans les campagnes, ils sont restés en poste dans 65 des 67 lieux de rassemblement et points critiques, nombre d'entre eux isolés et, dans certains cas, pratiquement abandonnés par les troupes qui s'étaient trouvées là. Le danger est devenu d'autant plus

/...

grand que le nombre d'observateurs militaires et de police a fortement diminué, si bien que, dans presque tous les lieux de rassemblement, les équipes de l'UNAVEM II ne sont plus composées maintenant que de deux observateurs militaires.

54. Alors que l'UNAVEM II se trouve confrontée à des tâches nouvelles et plus importantes, ses effectifs sont tombés à 210 observateurs militaires et 77 observateurs de police, contre des effectifs autorisés de 350 et 126 respectivement. Cela est dû au fait que la période de service de la plupart des observateurs devait se terminer à la fin d'octobre 1992, date à laquelle on pensait que la tâche de la mission serait terminée. Lorsqu'il est devenu clair que cela ne serait pas le cas, j'ai demandé aux gouvernements qui fournissaient du personnel soit de remplacer le personnel concerné, soit d'en prolonger le temps de service de trois mois, en espérant que la situation s'éclaircirait au cours de cette période. Tous les gouvernements n'ont pas donné une réponse positive à cette requête. Mes recommandations sur la question figurent plus loin, au paragraphe 61.

55. Entre-temps, l'UNAVEM a publié un plan de sécurité détaillé, qui a été porté à la connaissance de tout le personnel. Dans le cas d'une éventuelle évacuation, l'UNAVEM II est responsable de tout le personnel des Nations Unies à l'intérieur du pays, et la Mission coopère étroitement avec les organismes des Nations Unies à Luanda. Plusieurs options d'évacuation ont été définies. L'UNAVEM II demeure en phase I en matière de sécurité, tout le personnel étant considéré comme indispensable et tenu de rester en Angola. Au cours des hostilités récentes, l'UNAVEM a organisé ou coordonné l'évacuation hors de Luanda ou d'autres localités en Angola des personnes à charge et des fonctionnaires du PNUD et d'autres organismes des Nations Unies dont la présence n'était pas indispensable, ou a prêté son concours à cette opération.

III. OBSERVATIONS

56. Comme il ressort du présent rapport, la situation en Angola s'est malheureusement dégradée de façon catastrophique depuis la dernière fois que j'ai fait rapport au Conseil, il y a moins de 11 semaines. L'aboutissement du processus de paix et l'instauration de la démocratie fondée sur le pluripartisme semblent aujourd'hui plus lointains qu'à aucun moment depuis la signature des Accords de paix en mai 1991. C'est là un revers cruel pour l'infortuné peuple angolais qui, par sa participation exemplaire aux élections, a montré combien il aspire à la paix, à la démocratie et à une vie meilleure. C'est aussi une grosse déception pour la communauté internationale et l'Organisation des Nations Unies qui ont investi tant d'efforts et de ressources à l'appui du processus de paix.

57. Il est trop tôt pour tenter d'examiner dans le détail les raisons de cet échec. Mais il est déjà clair que l'une des principales causes est que des dispositions fondamentales des Accords de paix, qui visaient à créer les conditions nécessaires à la tenue des élections, n'ont pu être mises en oeuvre dans les délais, certes brefs, qui avaient été fixés. Tout d'abord, la démobilisation et l'entreposage des armes n'ont pas été réalisés de façon

/...

satisfaisante; les Forces armées unifiées n'ont été créées, et encore sur le papier seulement, que quelques jours avant les élections; dans beaucoup de régions, l'administration centrale n'a pu être effectivement rétablie; enfin, la constitution d'une force de police neutre a traîné en longueur. La difficulté de créer en 16 mois, après autant d'années d'une guerre civile acharnée, une atmosphère de confiance, de tolérance et respect mutuels a constitué un facteur d'échec moins tangible mais tout aussi important. Et surtout, on ne s'était pas bien rendu compte de ce qui devait changer non seulement dans les structures et institutions, mais aussi dans les attitudes et les mentalités pour que puisse s'instaurer une démocratie multipartite.

58. Il est trop tôt aussi pour désespérer du processus de paix angolais, et il ne me semble pas que la communauté internationale ait tendance à le faire. Certes, le cessez-le-feu du 1er novembre ne tient que par un fil et les deux parties ont entrepris des préparatifs en vue d'une reprise des hostilités, mais l'une et l'autre ont aussi réaffirmé leur attachement à la paix et au dialogue et exprimé le souhait que la communauté internationale les aide à passer aux actes. Et, ce qui est peut-être le plus important, toutes deux conviennent de la nécessité d'un renforcement de l'UNAVEM et d'un élargissement de son mandat afin de créer, en six mois environ, des conditions propices à la tenue du deuxième tour des élections présidentielles et à l'aboutissement du processus de paix. C'est là un terrain d'entente que mes représentants et moi-même essayons de mettre à profit dans les entretiens que nous continuons d'avoir avec les deux parties.

59. Toutefois, dans ces entretiens, je précise bien que je ne serai pas disposé à recommander d'élargir le mandat et les effectifs de l'UNAVEM, ni même de la maintenir en place avec ses effectifs actuels, à moins que les deux parties ne parviennent à me convaincre que cette fois-ci elles adhéreront sincèrement aux Accords de paix, et en appliqueront notamment les dispositions fondamentales touchant le démantèlement des armées existantes et la création d'une armée et d'une police unifiées et non partisans. Il faudrait également que les parties conviennent d'un calendrier précis et acceptent des évaluations périodiques et officielles de la façon dont elles s'acquittent de leurs engagements. Il faut qu'elles donnent des preuves de leur réelle volonté de réconciliation nationale. Cette réconciliation ne sera pas possible sans la pleine participation de l'UNITA, qui est le deuxième grand parti représenté à l'Assemblée qui a été élue et dont il faudra apaiser les préoccupations légitimes. Des gestes de bonne volonté s'imposent de part et d'autre. J'ai tout particulièrement insisté auprès du Gouvernement pour qu'il libère les personnalités de l'UNITA détenues à Luanda et j'ai reçu à cet égard l'appui d'un certain nombre de chefs d'Etat et de gouvernement. J'ai aussi bien précisé aux deux parties qu'il ne fallait pas trop tenir le soutien de la communauté internationale pour acquis. Si elles ne se montrent pas plus disposées que par le passé à oeuvrer ensemble à l'instauration de la paix dans leur pays, les maigres ressources dont dispose l'ONU pour le rétablissement de la paix et le maintien de la paix iront ailleurs.

/...

60. Il n'est pas possible de prédire à ce stade si mes efforts et ceux des Etats Membres intéressés parviendront à persuader le Gouvernement et l'UNITA de relancer le processus de paix et de tourner le dos aux erreurs et aux tragédies de ces dernières semaines. Je ne suis pas encore en mesure de présenter au Conseil de sécurité les recommandations à long terme qu'il a demandées au paragraphe 2 de sa résolution 785 (1992). Je recommande donc que le Conseil décide de reconduire l'UNAVEM II, avec son mandat actuel, pour une nouvelle période de deux mois, soit jusqu'au 31 janvier 1993. Avant cette date, présenterais un nouveau rapport contenant mes recommandations sur la participation future de l'ONU au processus de paix angolais. S'il approuve la recommandation que je viens de formuler, le Conseil pourrait à la même occasion signifier clairement aux parties que la communauté internationale ne saurait attendre indéfiniment qu'elles prennent les difficiles décisions qui s'imposent pour relancer le processus de paix.

61. Dans l'entre-temps, je propose de prendre d'urgence des dispositions, avec la coopération des Etats Membres concernés, pour rétablir les effectifs autorisés des observateurs militaires et de police de l'UNAVEM II, ce qui témoignerait l'engagement indéfectible de la communauté internationale en faveur du processus de paix angolais et constituerait un moyen pratique d'améliorer la sécurité du personnel de l'UNAVEM sur le terrain et de le rendre mieux à même de consolider le cessez-le-feu.

62. En conclusion, je tiens à bien marquer qu'au cours de l'action que j'ai menée ces dernières semaines pour persuader les deux parties d'honorer leurs engagements et d'oeuvrer ensemble à la relance du processus de paix, j'ai fréquemment sollicité l'aide des chefs d'Etat et de gouvernement et des ministres des affaires étrangères de plusieurs Etats Membres. Je saisis cette occasion pour leur exprimer ma gratitude pour l'appui qu'ils m'ont si volontiers accordé, souvent à des heures très tardives, et leur contribution aux efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour rétablir la paix en Angola.

63. Je tiens aussi à rendre hommage à ma représentante spéciale, Mlle Margaret Joan Anstee, au chef du Groupe des observateurs militaires, le général Ushie Unimna, ainsi qu'à tous les observateurs militaires et de police et à tout le personnel civil de l'UNAVEM II pour la loyauté, le courage et l'ingéniosité avec lesquels ils continuent de s'acquitter de leurs tâches dans des conditions dangereuses et éprouvantes. Ils ont dû parfois avoir le sentiment que tous les efforts qu'ils déployaient depuis un an et plus allaient être vains. Mais si le processus de paix peut être sauvegardé, ce sera, dans une grande mesure, grâce à la détermination et au sens du devoir dont ils ont fait preuve ces dernières semaines.
